

THAÏLANDE



Pour l'Égalité Femme - Homme



TABLEAU DE LA SITUATION DE L'ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

La Thaïlande, officiellement le Royaume de Thaïlande, est un pays d'Asie du Sud-Est dont le territoire couvre 513 120 km². Avant 1939, il s'appelait le Royaume de Siam. Il est bordé à l'Ouest par la Birmanie, au Sud par la Malaisie, à l'Est par le Cambodge et au Nord-Est par le Laos. Sa capitale est *KrungThep* (la Cité des anges), également appelée Bangkok. La langue officielle est le thaï et la monnaie le baht.

C'est une monarchie constitutionnelle depuis 1932. Le roi Rama X, dixième de la dynastie Chakri, règne sur le pays depuis décembre 2016 avec un Gouvernement de transition. Souverain constitutionnel, le roi est officiellement titré chef de l'Etat, chef des Forces armées, partisan de la religion bouddhiste et défenseur de toutes les confessions.

Sur le plan politique, la Thaïlande a connu 19 coups d'Etat tentés ou réussis par l'Armée depuis 1932, le dernier en date ayant eu lieu le 22 mai 2014.

Le pays est classé 51^{ème} pays par ordre de superficie (513 120 km²) et 19^{ème} pays le plus peuplé du monde avec 69 040 000 habitants en 2017. Environ 75 % de la population sont d'ethnie thaïe, 14 % sont des Chinois, et 3 % sont Malais, le reste étant composé de groupes minoritaires : les Mòns,

les Khmers et les diverses tribus des collines. La religion principale est le bouddhisme, pratiquée par environ 95 % des Thaïlandais.

La Thaïlande a connu une croissance économique rapide entre 1985 et 1995. C'est un des nouveaux pays industrialisés, notamment grâce au tourisme, avec des destinations touristiques bien connues comme le parc d'Ayutthaya, la station balnéaire de Pattaya, la capitale Bangkok, les provinces de Phuket, de Phang Nga et de Krabi et l'île de Koh Samui. Les exportations contribuent aussi de manière significative à l'économie. Il y a environ 2,2 millions de migrants légaux et illégaux en Thaïlande, plus un certain nombre d'expatriés des pays occidentaux.

Le pays a adhéré à de nombreux instruments internationaux instaurant l'égalité femmes-hommes.

INSTRUMENTS INTERNATIONAUX	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, New York, 18 décembre 1979 (CEDEF/CEDAW)	Date d'adhésion : 9 août 1985	
	Protocole facultatif à la CEDEF , New York, 6 octobre 1999	Date de signature : 14 juin 2000	
		Date de ratification : 14 juin 2000	
	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, New York, 16 décembre 1966 (PIDESC)	Date d'adhésion : 5 sept 1999	
	Convention relative aux droits de l'enfant, New York, 20 novembre 1989 (CDE)	Date d'adhésion : 27 mars 1992	
	Résolution 1325 adoptée à l'unanimité le 31 octobre 2000 par le Conseil de sécurité des Nations unies portant sur le droit des femmes, la paix et la sécurité	Adhésion	
	Statut de Rome du 17 juillet 1998, entré en vigueur le 1 ^{er} juillet 2002	Date de signature : 2 octobre 2000	
	Déclaration de Beijing et Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes du 15 septembre 1995	Adhésion	
Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), Commission de la Condition de la Femme. Résolution: « Mettre fin à la mutilation génitale féminine » du 26 novembre 2012	Adhésion		

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES TEXTES SUR L'EGALITE FEMMES / HOMMES : MECANISMES INSTITUTIONNELS, AVANCEES ET OBSTACLES DANS DIFFERENTS DOMAINES

Le 26 octobre 1992 et le 18 juillet 2012, le Gouvernement du royaume de Thaïlande a procédé au retrait des réserves formulées respectivement au paragraphe 2 de l'article 9 et à l'article 16 lors de son adhésion à la CEDEF. Pour la mise en œuvre des textes visant à l'égalité femmes-hommes, le

pays s'est doté de plusieurs mécanismes institutionnels.

Mécanismes institutionnels

La Constitution de 1997 a permis d'évoluer vers une plus réelle égalité hommes / femmes grâce à l'instauration de certains mécanismes. Ainsi, une Commission des Droits de l'Homme a été mise en place, entre autres, pour protéger les femmes.

La loi sur le nom de famille a été modifiée en 2005, permettant ainsi aux femmes mariées de choisir ledit nom.

Un responsable de haut niveau a été chargé de la question de l'égalité des sexes dans chaque Ministère et Service.

Un mécanisme de coordination a été créé en vue de promouvoir l'égalité des sexes. Un poste de médiateur pour la protection des droits de l'homme a été aussi créé.

Depuis 2003, l'ensemble des crédits budgétaires alloués au Bureau des affaires féminines et du développement de la famille n'ont cessé d'augmenter.

Au cours du mandat de Yingluck Shinawatra (2011-2014), la première et unique femme Premier ministre, un fonds pour les femmes a été créé pour les populations locales, mais l'attribution du budget ne va pas à la racine du problème (la pauvreté) et ne fait que gratter la surface de l'iceberg.

Des mesures temporaires spéciales de manière à parvenir à un équilibre entre les sexes pour ce qui est de la composition de la Commission nationale des droits de l'homme et du Comité du Fonds villageois et urbain sont également adoptées.

AVANCEES ET OBSTACLES DANS DIFFERENTS DOMAINES :

Malgré l'existence du cadre juridique, de mécanismes institutionnels mis en place pour rendre effective l'instauration de l'égalité femmes-hommes en Thaïlande et des avancées notoires, il existe encore, dans divers domaines, de nombreux obstacles qui freinent l'atteinte de cet objectif.

➤ Santé et social

- ***Les avancées***

Sur le plan social, les Thaïlandaises participent pleinement à la vie du pays, ont une meilleure éducation et les lois reflètent ces changements. Ainsi, en 1974, l'équivalence des droits hommes / femmes fut établie, non seulement pour le bénéfice des femmes mais aussi pour aider au développement du pays : droit de choisir un domicile, un emploi et, en 1975, droit des femmes à voyager à l'étranger avec ou sans leur mari.

La Thaïlande a fait passer le congé de maternité de 90 à 98 jours.

Kyoko Kusakabe, une chercheuse qui étudie le statut des travailleuses dans le secteur informel en

Asie du Sud-Est, affirme que « Les femmes thaïlandaises ont toujours été très fortes et jouissent d'une indépendance économique depuis plusieurs décennies. Elles possèdent des terres et occupent beaucoup d'emplois. Les usines et les entreprises préfèrent embaucher des femmes car elles sont plus fiables. »

Les femmes thaïlandaises ne sont jamais sous-payées par rapport à leurs collègues masculins. Il arrive même que si favoritisme il y a, il soit plutôt en faveur de la femme.

Elles ont droit au divorce de leur fait, elles peuvent hériter, avoir seule et entière responsabilité de leur enfant, etc.

La Thaïlande a accepté progressivement le principe des opportunités équivalentes qui donne les mêmes chances aux femmes qu'aux hommes d'accéder à des postes au Gouvernement, dans l'Administration et à l'Éducation...

- **Les obstacles**

La proportion des femmes abandonnées par leur ami ou mari à la naissance de leur enfant est impressionnante. De même celle des hommes qui, voyant leur femme s'élever sur l'échelle sociale mais incapables ou peu désireux de la suivre, lâchent prise et s'enfuient. L'infidélité grandissante des hommes en Thaïlande et leur défaut de responsabilité familiale favorisent la propagation du VIH / SIDA dans ce pays. Ainsi alarmée par la proportion de jeunes femmes infectées du SIDA par leurs maris, la Thaïlande a dû lancer des campagnes de sensibilisation contre ce fléau.

A plus de 13 %, la Thaïlande détient le record du plus haut taux d'incarcération féminine en Asie, principalement des femmes pauvres entraînées dans le trafic de drogue à petite échelle ou condamnées pour simple possession, selon une étude en date de mars 2019.

La mortalité provoquée par les avortements clandestins est de 300 pour 100 000 dans le royaume selon le Ministère de la Santé publique, l'un des taux les plus élevés au monde.

➤ **Éducation et Culture**

- **Les avancées**

Le taux d'alphabétisation est de 92,9 % en 2015 selon la Banque mondiale. La Thaïlande a le taux d'emploi féminin le plus élevé de la région, plus de la moitié de la population active. Les filles représentent largement plus que la moitié des effectifs d'écoles secondaires et des universités, et ne sont même pas minoritaires dans les domaines techniques. Les femmes représentent la majorité des diplômés de l'enseignement supérieur.

On notera que les taux d'alphabétisation des 15-24 ans restent stables autour de 98 % et sont équivalents pour les hommes et les femmes en l'an 2000. Concernant le niveau d'éducation, le pourcentage de filles dans les différents niveaux scolaires (primaire, secondaire, supérieur), selon le Ministère de l'Éducation, est similaire à celui des garçons depuis les années 90. Ce qui montre l'équivalence des opportunités d'études pour les filles, qui choisissent en priorité les arts et la médecine.

La législation thaïlandaise interdit de renvoyer une adolescente de l'école pour cause de grossesse.



Participation politique des femmes

• *Les avancées*

La Thaïlande a permis l'accès des femmes à la vie politique dès 1932 avec le droit de vote. Dans ce pays, les femmes ont très tôt compris qu'il fallait s'engager politiquement pour que leurs conditions changent, puisqu'elles sont confinées à l'intérieur de leur foyer. Il leur faut investir l'espace public pour faire reconnaître leurs droits à l'égalité. Si en 1932 il y avait très peu d'élues, de nos jours la vie politique en Thaïlande s'est bien féminisée. Les femmes ne sont pas apolitiques. Ainsi, aux législatives de 1996, elles représentèrent 52,4 % des électeurs éligibles et 53,5 % des votants et présentèrent 360 candidates d'âges, de régions, de professions, de niveaux d'éducation très différents, une grande partie étant des femmes d'affaires, dont 22 furent élues, soit 5,6 % de députés. En 2001, les femmes représentaient 9,4 % des députés (47 sièges) et 10,5 % des sénateurs (chiffres du Ministère de l'Intérieur). Si on considère l'ensemble du personnel politique et de l'administration, on arrive à une moyenne de 21 % pour les cadres au niveau national et à moins de 10 % au niveau local.

• *Les obstacles*

La Thaïlande est l'un des pays au monde comptant le moins de femmes au sein des postes clés du pouvoir. En janvier 2017, le Parlement thaïlandais comptait 4,9 % de femmes, plaçant le pays à la 184^{ème} place sur 190 pays, concernant la représentation des femmes au sein des principales instances du pouvoir.

Le pouvoir de décision et le contrôle des leviers politiques restent principalement entre les mains des hommes. Le rôle des femmes dans la vie politique nationale et locale est encore limité et il y a encore peu de femmes à la direction des partis, des Gouvernements et à la tête des Administrations, même si le personnel féminin est supérieur à 50 % dans la plupart des Ministères. A la date du 1er février 2019, seules 13 femmes sont députés sur 240 parlementaires. Le taux de femmes parmi les candidats au poste de député était de 22 % lors des élections législatives du 24 mars 2019.

La première Thaïlandaise à avoir atteint le poste de Premier ministre, Yingluck Shinawatra, a été écartée lors d'un putsch en 2014. En août 2017, elle a fui la Thaïlande suite à des accusations de négligence dans le cadre d'un programme de subventions aux riziculteurs. L'ex-Première ministre, qui reste exilée à l'étranger, a été condamnée par contumace à cinq ans de prison.

Dans l'Administration centrale, il n'y a pas de discrimination féminine pour les promotions mais la pratique fait que leur avancement est plus lent, même si leur nombre augmente sensiblement. De même dans des administrations du type « National Statistics Office », peu de femmes se retrouvent au niveau décisionnel.

En 2002, le Gouvernement a approuvé la création d'un poste « pour le respect de l'égalité des sexes » dans chaque Département ministériel et dans chaque Agence gouvernementale. Même si des budgets ont été mis en place, un problème se pose quant à l'adéquation de ces budgets et à leur pleine utilisation.

➤ **Violences basées sur le genre**

- **Les avancées**

La violence domestique a été criminalisée en Thaïlande. En effet, il existe une loi sur la protection des victimes de violence familiale, adoptée en 2007 qui contient certaines mesures pour protéger les victimes, notamment une amende maximale de 6 000 bahts (180 \$) ou un emprisonnement maximal de six mois pour les contrevenants. Cette loi donne aux autorités, sur approbation de la Cour, le pouvoir d'interdire aux contrevenants de demeurer à leur domicile ou d'entrer en contact avec les membres de la famille durant le procès. La loi contient des mesures conçues pour faciliter la formulation des plaintes de violence familiale et la réconciliation entre la victime et le contrevenant. De plus, la loi restreint la couverture des médias au sujet des affaires de violence familiale traitées par le système judiciaire.

Des services de lignes d'écoute téléphonique et de refuges temporaires sont assurés par des ONG en Thaïlande. Un centre d'écoute téléphonique a été créé pour recueillir les plaintes de violence faite aux femmes et aux enfants, et un réseau formé de citoyens et d'organisations gouvernementales locales a été créé pour protéger les enfants.

- **Les obstacles**

En août 2018, la *Royal Thai Police* a annoncé que les femmes ne pourront plus être officières de police judiciaire. Toutes les académies militaires refusent désormais les candidates en amont, ce qui empêche les femmes de se présenter aux concours pour des positions supérieures dans les forces de l'ordre, où elles étaient admises depuis 2009. Une flagrante discrimination à l'emploi et un risque pour la prise en charge déjà limitée des violences basées sur le genre.

L'indice d'inégalité de genre du Programme des Nations unies pour le développement plaçait la Thaïlande à la 93^{ème} place en 2017.

L'application de l'acte promulgué en 2007 contre la violence domestique et la criminalisation du viol conjugal, ainsi que la formation des forces de police sur le sujet, reste insuffisante.

L'alcoolisme, les difficultés financières et les problèmes de santé sont les principales causes de la violence familiale en Thaïlande. Il faudra donc porter la bataille sur ces aspects d'abord.

➤ **Accès à la justice**

- **Les avancées**

Le Gouvernement a dûment adopté une approche multidisciplinaire pour lutter contre la violence faite aux femmes, qui comprend des mesures de prévention, de protection et d'intervention. Des partenariats pour mettre fin à la violence faite aux femmes ont été formés avec divers Ministères, ainsi qu'avec des ONG et des organisations de la société civile.

Un atelier de sensibilisation aux différences entre les sexes avait été tenu en 2010 afin d'alerter les 70 juges et 100 greffiers participants de réagir avec bienveillance lorsque des femmes et des filles demandent justice à la Cour en qualité de victimes de violence familiale.

- **Les obstacles**

Les femmes se heurtent souvent à des obstacles lorsqu'elles tentent d'accéder au système de justice pénale, car certains employés du système judiciaire ne considèrent toujours pas la violence familiale comme une violence fondée sur le genre, mais ils la considèrent plutôt comme de simples questions familiales.

OBSERVATIONS GENERALES

Les femmes participent souvent aux mouvements sociaux de protestation (concernant l'environnement, la politique, les projets d'infrastructures), protestations basées sur l'égalité des sexes. Souvent elles réussissent mieux dans les négociations avec les autorités gouvernementales. Plus flexibles, plus diplomates, plus réalistes que les hommes, elles négocient d'abord au niveau local et résolvent des problèmes locaux, car elles sont garantes de la stabilité des villages, et développent graduellement le niveau de négociation avec les autorités provinciales puis nationales.

RECOMMANDATIONS

- 1- Transformer les attitudes sociales et le système patriarcal par le biais de l'éducation
Atteindre l'objectif de 50 % de femmes aux postes décisionnels dans l'Administration
- 1- Promouvoir l'égalité des sexes par l'adoption de nouvelles lois
- 2- Mettre en place une meilleure couverture sociale des femmes
- 3- Lutter contre la pauvreté, surtout dans les campagnes, pour garantir l'éducation et la formation des filles qui ne seront plus obligées à effectuer de petit boulot (bonnes, vendeuses, hôtesse de bar, masseuses, etc.) pour apporter des revenus à la famille
- 4- Sensibiliser et former les Forces de police et le personnel judiciaire sur les violences faites aux femmes
- 5- La société civile doit tenir des plaidoyers pour sensibiliser la population sur les violences conjugales
- 6- Promouvoir les femmes dans les activités économique et politique à travers les médias qui donnent encore un portrait trop traditionnel et sexuel de la femme
- 7- Alerter la gente masculine sur l'abandon d'idées préconçues dues à des facteurs historico-culturels
- 8- Intégrer des modules relatifs à la santé sexuelle et de la reproduction dans la grille des programmes

- 9- Améliorer l'application des lois existantes
- 10- Légaliser le travail du sexe pour garantir une protection aux femmes qui s'adonnent à cette activité
- 11- Lutter contre la traite des êtres humains et la prostitution forcée
- 12- Sensibiliser les médias pour qu'ils véhiculent une bonne image des femmes et des enfants dans leurs différents supports de communication
- 13- Eradiquer la discrimination basée sur le genre en étudiant de façon très pointue les spécificités de la société thaïlandaise à travers son histoire, sa culture et ses valeurs (famille, éducation, religion...)

NB : Le RF-EFH peut accompagner le pays dans sa lutte contre la discrimination basée sur le genre.

Documents consultés

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/thailande/presentation-de-la-thailande/> (22/07/2019)

<https://www.femmexpat.com/destination/asi-pacifique/thailande/la-thailande-au-feminin/> (21/07/2019)

<https://blogs.mediapart.fr/laure-siegel/blog/050319/femmes-en-thailande-violence-domestique-et-representation-mediatique-2> (21/07/2019)

<https://missionsetrangeres.com/eglises-asie/lonu-soutient-le-role-des-femmes-dans-la-societe-thailandaise/> (21/07/2019)

<https://www.courrierinternational.com/article/2012/03/08/la-triple-peine-des-femmes-qui-avortent> (23/07/2019)